



Assistance pour la mise en œuvre du Plan Séisme dans le Grand Ouest : année 2009

Rapport BRGM/RP -58515-FR
Janvier 2010

Étude réalisée dans le cadre des projets de Service public du BRGM 2009 09RISG20

P. Conil

Vérificateur :

Nom : P. DOMINIQUE

Date :

Signature :

Approbateur :

Nom : P. CONIL

Date :

Signature :

En l'absence de signature, notamment pour les rapports diffusés en version numérique, l'original signé est disponible aux Archives du BRGM.

Le système de management de la qualité du BRGM est certifié AFAQ ISO 9001:2000.



Mots clés :

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

Conil P. – Assistance pour la mise en œuvre du Plan Séisme dans le Grand Ouest –
année 2009 - **Rapport BRGM/RP-58515-FR, 55 p., 1 ill., 3 ann.**

Synthèse

A la demande du comité de pilotage inter régional du Plan Séisme Grand Ouest, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été mise en place.

Réalisée conjointement par le CETE de l'Ouest et le BRGM, cette AMO a pour objectif d'apporter un appui au pilotage et à l'animation pour :

- la définition et le cadrage du plan d'actions interrégionales, régionales et/ou départementales ;
- l'identification des acteurs ;
- l'identification des tâches ;
- la planification et le lancement du plan d'actions ;
- le pilotage des actions et leur suivi (notamment tableau de bord) ;
- l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Séisme.

Pour le BRGM, cette assistance s'inscrit dans le cadre de la convention/subvention 0005731 avec le MEEDDAT, programme/action 181-10, et correspond à son action 1.4.

Le présent rapport décrit les actions mises en œuvre dans ce cadre au cours de l'année 2009.

Sommaire

1. Contexte et objectifs de l'assistance	7
1.1. ELEMENTS DE CONTEXTE	7
1.2. L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE « PLAN SEISME GRAND OUEST »	8
2. Réalisations dans le cadre du Plan Séisme Grand Ouest au cours de l'année 2009.....	9
2.1. APPUI AU PILOTAGE INTER REGIONAL.....	9
2.2. ANALYSE DES BESOINS ET ATTENTES DES REGIONS.....	10
2.3. MISE EN EVIDENCE DES SPECIFICITES DES TERRITOIRES VIS-A-VIS DU RISQUE SISMIQUE.....	10
2.4. IDENTIFICATION DES PRODUITS PARTICULIERS A METTRE A DISPOSITION EN FONCTION DES BESOINS LOCAUX.....	10
2.4.1. Produit 4.1 : Plaquette grand public : construction en zone d'aléa faible – éléments non structuraux :	11
2.4.2. Produit 4.4 : Fourniture de supports en complément de la mallette pédagogique :.....	12
2.5. MONTAGE D' ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE FORMATION	12
2.5.1. Information à destination des collectivités territoriales du Grand Ouest...	13
2.5.2. Kit d'information à l'attention des professionnels du bâtiment.....	14
2.6. PARTICIPATION A DES INSTANCES DEPARTEMENTALES OU REGIONALES	14
3. Conclusions	15

Illustrations

Illustration 1 : Extrait de la maquette de plaquette grand public	11
Illustration 2 : Exemple de fiches complétées (Loire Atlantique).....	12

Liste des annexes

Annexe 1 Suivi de la mise en œuvre du Plan Séisme Grand Ouest.....	17
Annexe 2 Projet de déroulé pour les séances d'information à destination des collectivités territoriales.....	57

1. Contexte et objectifs de l'assistance

Le contexte et les objectifs généraux de l'assistance à maîtrise d'ouvrage apportée par le BRGM dans le cadre du Plan Séisme, pour les régions du grand ouest, ont été présentés dans le rapport précédent « Assistance pour la mise en œuvre du Plan Séisme dans le grand ouest – années 2007 et 2008 – Rapport BRGM/RP 57656 - FR, 2008 ». Ils sont ici brièvement rappelés.

1.1. ELEMENTS DE CONTEXTE

Le programme national de prévention du risque sismique (dit Plan Séisme) a pour objectif de réduire la vulnérabilité face au risque sismique en favorisant notamment une prise de conscience des citoyens, des professionnels et des pouvoirs publics.

Le « Plan Séisme » permet de mener sur la période 2005-2010 des actions transversales autour de quatre axes prioritaires répondant aux objectifs suivants :

- approfondir la connaissance scientifique de l'aléa et du risque et mieux informer sur celui-ci ;
- améliorer la prise en compte du risque sismique dans la construction ;
- concerter, coopérer, communiquer ;
- prévenir le risque de tsunami.

Ces axes prioritaires se déclinent en 11 ateliers et 80 actions ou sous-actions.

Les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Basse Normandie présentent une problématique assez similaire vis à vis de l'aléa séisme, ce qui a permis de les regrouper sous l'appellation « Grand Ouest ». En effet ce « Grand Ouest » est concerné par des aléas sismiques « très faible », « faible » et « modéré » au sens de la carte d'aléa sismique de la France présentée à la presse par Nelly Olin le 21 novembre 2005. La vulnérabilité des bâtiments existants sur le « Grand Ouest » pouvant éventuellement être supposée assez homogène, il a été décidé de mettre en place une organisation interrégionale des DIREN de ces régions. La DIREN Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) a également été intégrée dans la démarche interrégionale, qui permettra de mener des actions communes, en particulier pour le développement d'outils de formation et de communication et l'élaboration de méthodologies.

Un comité de pilotage interrégional est animé par une DREAL (Pays de la Loire en 2009). Ce comité de pilotage est chargé notamment :

- d'assurer la cohérence dans la conception et la construction des actions ainsi que dans la définition des produits ;
- de valider le cadrage de chaque action ;

- de définir les priorités ;
- de suivre dans le temps la mise en œuvre du plan d'action interrégional.

1.2. L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE « PLAN SEISME GRAND OUEST »

Les actions du Plan Séisme à mener dans le Grand Ouest ont été identifiées et concernent prioritairement les ateliers suivants :

- formation ;
- information ;
- capitalisation de la connaissance ;
- diffusion des règles de construction parasismique ;
- concertation, coopération, communication.

Pour mener à bien ces actions, le Comité de Pilotage interrégional a souhaité avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la durée du « Plan Séisme ».

Pour cette assistance, il a souhaité s'appuyer sur les compétences complémentaires du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Ouest et du Bureau de Recherches Géologiques et Minières. Les actions d'assistance apportées par ces deux organismes dans le cadre du « Plan Séisme Grand Ouest » sont réalisées de manière conjointe par ces derniers, sous l'appellation de « réalisation de l'AMO ». Pour le BRGM, cette assistance s'inscrit en 2009 dans le cadre de la convention/subvention n° 0005731 avec le MEEDDAT, programme/action 181-10, et correspond à son action 1.4.

Le présent rapport a pour objectif de présenter les actions entreprises par l'AMO au cours de l'année 2009.

2. Réalisations dans le cadre du Plan Séisme Grand Ouest au cours de l'année 2009

Les actions réalisées dans le Grand Ouest s'inscrivent dans le cadre du Plan Séisme national. A ce titre l'AMO a, à la demande du comité de pilotage, effectué un compte rendu annuel des actions qu'elle a entreprises. Ce compte rendu est effectué auprès de l'animation nationale du Plan Séisme, avec la forme (fiches de suivi d'action) demandée par cette dernière.

Le compte rendu des actions du Plan Séisme Grand Ouest à fin 2009 (et couvrant donc à la fois les réalisations 2009 et les actions antérieures) est présenté en annexe 1.

Afin d'être homogène, la présente description des réalisations de l'AMO au cours de l'année écoulée (2009) s'articulera selon une structure comparable au compte rendu national.

2.1. APPUI AU PILOTAGE INTER REGIONAL

L'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste à apporter aux DREAL un appui pour la mise en œuvre régionale du Plan Séisme. Il s'agit donc d'un appui au pilotage et à l'animation pour :

- la définition et le cadrage du plan d'actions interrégionales, régionales et/ou départementales ;
- l'identification des acteurs ;
- l'identification des tâches ;
- la planification et le lancement du plan d'actions ;
- le pilotage des actions et leur suivi (notamment tableau de bord) ;
- l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Séisme.

Dans ce cadre, l'opération "appui au pilotage inter régional" correspond à un ensemble de tâches qui recouvrent :

- l'aide à l'animation du comité de pilotage (réunions+préparations+CR,...) ;
- la collecte et l'analyse des informations afin de proposer à la maîtrise d'ouvrage des actions, lesquelles seront ou non engagées en fonction des choix du comité de pilotage ;
- la préparation et mise en forme des documents prévus au cahier des charges.

Au cours de l'année 2009 et compte tenu de l'évolution du contexte national, il n'y a pas eu de Comité de Pilotage formel pour le Plan séisme Grand ouest. Les échanges

et les consultations des membres du comité se sont réalisés par mail. Un bilan des actions de l'année a été présenté en club risques Pays de Loire, le 17 novembre 2009. Les réunions de travail de l'AMO font toutes l'objet de comptes-rendus adressés à l'animation interrégionale.

2.2. ANALYSE DES BESOINS ET ATTENTES DES REGIONS

L'objectif de cette opération (« opération programmée n°2 » selon le formalisme des fiches de suivi, cf. annexe 1) est de déterminer comment les actions nationales vont pouvoir être déclinées au niveau régional (l'analyse sera effectuée selon le zonage de l'aléa sismique).

Un travail de réflexion, consultation, concertation a été entrepris afin de définir la stratégie à l'échelle locale pour l'information des professionnels du bâtiment. Ce travail a débouché sur la mise en place d'un canevas de supports d'information.

De la même façon, un travail similaire a été entrepris afin de définir la stratégie à l'échelle locale pour l'information des collectivités territoriales. Ici également les travaux ont débouché sur la mise en place d'un canevas de supports d'information.

2.3. MISE EN EVIDENCE DES SPECIFICITES DES TERRITOIRES VIS-A-VIS DU RISQUE SISMIQUE

La mise en évidence des spécificités des régions du Grand Ouest peut s'articuler autour de trois thèmes :

- contexte sismique local ;
- actions passées ;
- réceptivité des acteurs.

Aucune action nouvelle correspondant à cette opération (opération programmée n°3) n'a été engagée en 2009.

2.4. IDENTIFICATION DES PRODUITS PARTICULIERS A METTRE A DISPOSITION EN FONCTION DES BESOINS LOCAUX

Cette action (opération programmée n°4) a pour objectif d'identifier et organiser la réalisation de produits d'information adaptés au Grand Ouest. Plusieurs produits ont été identifiés : plaquette grand public « construction en zone d'aléa faible », plaquettes à destination des professionnels du bâtiment, fiches pour les DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) du Grand Ouest, fourniture de supports en

complément de la mallette pédagogique, plaquette à destination des collectivités territoriales (instruction des permis de construire, information, ...).

Chacun de ces produits fait l'objet d'une indexation (4.1 à 4.5) dans le document de suivi (cf. annexe 1). En 2009, les travaux ont porté sur :

- la conception de la plaquette grand public sur la construction en zone d'aléa faible
- la fourniture de supports en complément de la mallette pédagogique

2.4.1. Produit 4.1 : Plaquette grand public : construction en zone d'aléa faible – éléments non structuraux :

L'analyse des besoins régionaux du grand ouest a permis de pointer la nécessité de disposer d'une plaquette d'information pour les constructions en zone d'aléa faible, en ce qui concerne les mesures portant sur les éléments non structuraux. Une telle plaquette n'étant pas disponible, l'AMO a conçu et réalisé une maquette de ce support d'information.

Elle a été élaborée à partir du projet de guide "dispositions constructives pour les éléments non structuraux" et se présente sous la forme d'un dépliant A4 plié en 3. L'illustration 1 ci-après présente un extrait du projet de document.

La maquette de cette plaquette a été soumise pour avis à un ensemble de services de l'état (notamment DDEA) et présentée (également pour avis) aux membres du COPIL.

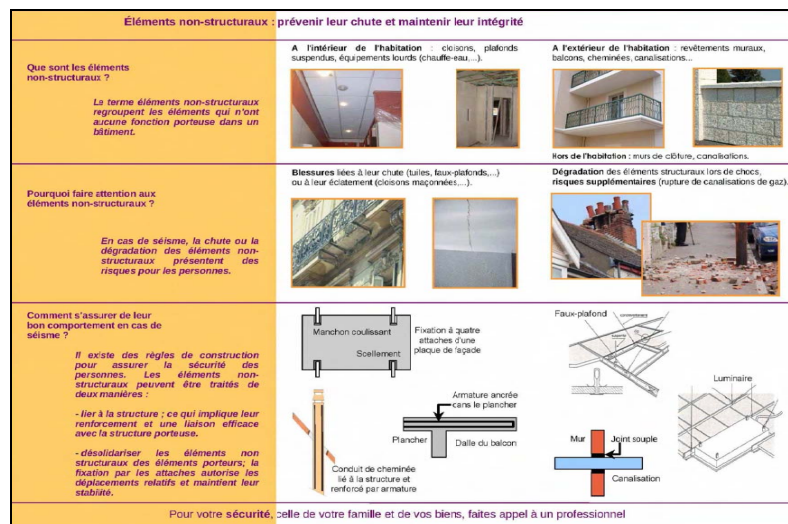


Illustration 1 : Extrait de la maquette de plaquette grand public

2.4.2. Produit 4.4 : Fourniture de supports en complément de la mallette pédagogique :


La mallette pédagogique, appelée ensuite classeur pédagogique, a été adressée par le ministère aux départements en fin 2008. Elle présente un ensemble de fiches qui doivent être complétées par des informations sur l'aléa local, les populations concernées par niveau d'aléa, la nature des constructions,

Ces compléments (cartes géologiques, etc.) ont été préparés par le BRGM et le CETE de l'Ouest. Ils ont ensuite été évalués par une DDEA à partir de l'exemple de la Loire-Atlantique et ont également fait l'objet d'une relecture par l'animation interrégionale. L'illustration 2 ci-après présente l'exemple de deux fiches de Loire Atlantique complétées.

L'ensemble des compléments (Grand Ouest) a été remis début décembre 2009 à la DREAL Pays de la Loire afin d'être transmis aux services départementaux.

2.1 - Le phénomène sismique

2 Informations générales sur le risque sismique



2.1 - Le phénomène sismique

Dans le monde, plus de 50 séismes ont été recensés en Loire-Atlantique, dont 30 (dans ci-dessous) depuis 1950.

Dans le tableau ci-dessous les séismes les plus importants sont classés de l'ouest (à gauche) à l'est (à droite).


Date	Localisation de l'épicentre	Intensité Approximative
20/01/1907	BOGEE (VENDEE) (LA ROCHE SUR YON)	4
20/09/1909	ILE DE NOIRMOUTIER	4,5
20/09/1909	VENNEN (LA CHAPELLE)	4,5
08/02/1910	BOGEE (VENDEE) (LA ROCHE SUR YON)	5
13/03/1910	PRESTONVILLE (CHARENTAIS) (ST-REMY)	5,5
04/02/1919	MUGEE (DECOULE)	4
14/02/1919	SAOIR (LA LOIRE) (LE CANTON)	4
14/02/1919	PAIS DE FRANCAIS (LE CANTON)	4
14/02/1919	PRESTONVILLE (CHARENTAIS) (LE CANTON)	4,5
25/06/1919	ESTUAIRES DE LA LOIRE (LE CANTON)	4
17/08/1919	ATLANTIQUE (LE CANTON)	4
08/11/1919	PAIS DE FRANCAIS (LE CANTON)	4
18/02/1920	ATLANTIQUE (LE CANTON)	4
18/02/1920	COTE VENDÉENNE (ST-GILLES) (LE CANTON)	7
30/11/1921	ESTUAIRES DE LA LOIRE (COGNAC)	4
30/11/1921	COTE VENDÉENNE (ST-GILLES) (LE CANTON)	4,5
24/03/1928	COTE VENDÉENNE (ST-GILLES) (LE CANTON)	4,5
15/01/1938	PAIS DE FRANCAIS (LE CANTON)	4,5
22/02/1947	BOGEE (VENDEE)	4
03/03/1949	CHARENTAIS (LE CANTON)	4,5
14/02/1950	PAIS DE FRANCAIS (LE CANTON)	4
28/03/1958	ILE DE NOIRMOUTIER	4
20/03/1959	ATLANTIQUE (LE CANTON)	4
21/03/1959	COGNAC (LE CANTON)	7
20/12/1959	MARANS (VENDEE) (MELLE)	4
20/01/1958	ILE D'OLéron	6
4/06/1965	PAIS DE FRANCAIS (LE CANTON)	4
19/12/1990	PAIS DE FRANCAIS (LE CANTON)	4
19/12/1990	PAIS DE FRANCAIS (LE CANTON)	4
03/03/1993	BOGEE (VENDEE) (LA CHAPELLE)	4,5

Le tableau ci-dessous présente les séismes les plus importants recensés dans le département de la Loire-Atlantique depuis 1950. Ces données proviennent de la base de données Sulfre (BRGM/SHR/01/2000).

Dans le monde, plus de 50 séismes ont été recensés en Loire-Atlantique, dont 30 (dans ci-dessous) depuis 1950.

Dans le tableau ci-dessous les séismes les plus importants sont classés de l'ouest (à gauche) à l'est (à droite).

Le cadre de localisation des séismes des principaux séismes récents en Loire-Atlantique et de zone sismique est présenté ci-dessous. Cette figure présente donc l'intensité sismique en fonction de la zone sismique.



Il est important de noter que les séismes les plus recensés n'ont pas forcément leur origine dans la Loire-Atlantique, puisque par exemple, le séisme de Brest (1793, vendée, rétroclassé à V) a été enregistré sur l'ensemble du département avec notamment une intensité supérieure à VII (dommages graves).


De nombreux séismes localisés dans la région des Pays de la Loire ont ainsi été recensés dans le département de la Loire-Atlantique. Parmi ces séismes régionaux, 15 présentaient des intensités à l'épicentre supérieures ou égales à V.

3.2 - Le zonage réglementaire sismique de la France


3 Cadre réglementaire et technique de la prévention du risque sismique

Les figures ci-dessous présentent l'évolution du zonage sismique du département de la Loire-Atlantique.

Zonage sismique du département de la Loire-Atlantique en 1991



Nouveau zonage sismique du département de la Loire-Atlantique



Le département de la Loire-Atlantique comptait en 1991 :

- 204 communes en zone 0,
- 12 communes en zone II dont Saint-Pierre-de-Grand-Jeu et Intzeaucou,
- 6 communes en zone III,
- 6 communes en zone II,
- 0 commune en zone III.

Aujourd'hui, le département de la Loire-Atlantique comprend, en référence au nouveau zonage sismique en vigueur :

- 0 commune en zone de sismicité très faible,
- 75 communes en zone de sismicité faible,
- 168 communes en zone de sismicité modérée dont Nantes, Saint-Florent, Saint-Herblain, Nantes et Saint-Sébastien-sur-Loire,
- 0 commune en zone de sismicité,
- 0 commune en zone de sismicité forte.

Illustration 2 : Exemple de fiches complétées (Loire Atlantique)

2.5. MONTAGE D' ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE FORMATION

Afin de réaliser le montage d'actions de communication et de formation, notamment celles identifiées lors de l'analyse des besoins régionaux (cf. 2.2), l'AMO a été chargée de procéder aux :

- identification des objectifs de formation ;
- rédaction des cahiers des charges ;
- aide à l'organisation matérielle ;
- organisation des formations.

Plusieurs actions ont été définies et retenues par le comité de pilotage :

- Formation à destination du Comité de Pilotage Grand Ouest
- Formation des services de l'Etat
- **Information des collectivités**
- **Information des professionnels du bâtiment**
- Dossier de presse, avec déclinaison régionale, en prévision de la sortie des textes

Parmi ces actions, les deux premières ont été réalisées lors des années précédentes. Les deux suivantes (information des collectivités, information des professionnels du bâtiment) ont été engagées en 2009 et sont décrites dans les deux paragraphes ci-après. La dernière (dossier de presse) est actuellement en attente et sera engagée ultérieurement en fonction du calendrier national.

2.5.1. Information à destination des collectivités territoriales du Grand Ouest

Cette information a été élaborée à la demande du COPIL. Elle est destinée à donner aux collectivités les éléments essentiels nécessaires à l'accompagnement de la sortie des décrets et arrêtés, et à l'accomplissement des actions à conduire en matière d'information préventive, de délivrance des permis de construire, de gestion de crise. L'information s'appuiera sur un « kit d'information » (déroulé de session d'information et supports de présentation) élaboré par l'AMO.

Le déroulé est découpé en 7 séquences pour une séance de 2 heures. Il est prévu que ces séances se tiennent dans les différents départements du Grand Ouest.

Le projet de déroulé est présenté en annexe 2. Il a fait l'objet d'une évaluation par une élue locale, la DGPR et la DGALN.

La formation préalable des formateurs/animateurs de ces séances à l'utilisation du kit est envisagée à l'échelon interrégional. De plus, l'AMO pourrait apporter un appui ponctuel pour la mise en place des sessions d'information.

2.5.2. Kit d'information à l'attention des professionnels du bâtiment

De manière similaire, le COPIL a demandé la mise en place d'une information destinée aux professionnels de la construction.

Cette information est destinée à donner les éléments de connaissance de la sismicité locale, des effets des séismes sur les constructions et de la réglementation. Elle est destinée également à permettre de connaître les éléments préliminaires en matière de conception architecturale, réalisation et contrôle des bâtiments ;

Elle interviendra en complément des séances programmées à l'échelle nationale. Elle s'organisera en sessions locales (échelle du département), en s'appuyant sur un « kit d'information » (déroulé, supports,...)

Le déroulé est découpé en 8 séquences pour une séance de 2 heures dans les départements.

Il a été évalué par les unités en charge de la construction en DDEA des Pays de la Loire ainsi que par des organisations de professionnels (CAPEB, FFB, SOCOTEC, CERA Pays de la Loire). Une validation du déroulé par le ministère (DGPR et DGALN) a également été effectuée.

Des réunions de présentation du kit d'information des professionnels sont à organiser dès la sortie des textes.

2.6. PARTICIPATION A DES INSTANCES DEPARTEMENTALES OU REGIONALES

L'objectif de cette action est d'assurer des participations de l'AMO à des instances départementales ou régionales afin de leur apporter les informations / soutiens vis-à-vis de la prise en compte du risque sismique : comités départementaux sur les risques majeurs, etc..

En 2009, aucune action n'a été réalisée dans cette thématique.

3. Conclusions

A la demande du comité de pilotage inter régional du Plan Séisme Grand Ouest, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) associant les personnels du BRGM et du CETE de l'Ouest a été mise en place.

Au cours de l'année 2009, les actions mises en œuvre dans ce cadre ont principalement porté sur la réalisation de documents de communication (supports en complément du classeur pédagogique, plaquette grand public sur la construction en zone d'aléa faible) et sur la préparation de sessions d'information (information auprès des collectivités territoriales, information à l'attention des professionnels du bâtiment).

La mission de l'AMO devrait se poursuivre en 2010 en fonction de l'évolution du calendrier national.

Annexe 1

Suivi de la mise en œuvre du Plan Séisme Grand Ouest



**SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE
DU
PLAN SEISME GRAND OUEST**

JANVIER 2010

1/ Données générales	
Intitulé de l'action Indiquer la référence de l'action dans le Plan séisme	Mise en œuvre du Plan Séisme dans le Grand Ouest
Atelier du Plan séisme Indiquer l'intitulé de l'atelier et le nom du responsable	Chantiers 1, 2 et 3 Ateliers 1.2, 1.3, 1.4, 2.2, 2.3, 3.4, 3.5, 3.6
Responsable de l'élaboration de l'action Indiquer la personne réellement en charge de l'action (chef d'atelier ou autre personne)	Un comité de pilotage interrégional (DIREN, DRE), animé : - en 2007 par la DIREN Bretagne (F. Herbinot) - en 2008, par la DIREN Pays de Loire (H. Legrand) - en 2009 par la DREAL Pays de la Loire (H. Legrand)
Région(s) concernée(s) Préciser métropole, Outre-Mer, départements particuliers...	Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre
Actions associées Préciser quelles sont les actions du Plan séisme directement liées à cette action, ainsi que leur état d'avancement (non engagée/en cours/terminée)	
Récapitulatif des produits associés à l'action Indiquer l'intitulé du produit. Cette fiche doit être tenue à jour, en lien avec la partie 3	Produit 1
	Produit 2
	Produit ...

2/ Mise en œuvre niveau national		
2a/ Cadrage national		
Objectifs de l'action Expliciter les objectifs de l'action	Action régionale => voir 3	
Cadrage de l'action	Cadrage disponible <i>1 page avec enjeux, objectifs, cibles, délai global...Préciser si le cadrage est existant (oui/non) et sa date d'élaboration</i>	
	Rôle attendu du niveau local (régional ou département si besoin) <i>Par exemple diffusion de document, élaboration de produits...</i>	
	Modalités de suivi de la déclinaison locale (régionale ou départementale si besoin) <i>Préciser les outils prévus pour assurer le suivi</i>	
2b/ Mise en oeuvre		
Méthode de travail mise en œuvre <i>Préciser si un groupe de travail a été mis en place, un comité de suivi ...et en préciser le fonctionnement.</i>		
Étapes de mise en œuvre de l'action <i>Identifier les grandes étapes de travail en définissant à chaque fois la finalité (ex : rédaction d'un document d'étape...), le délai de réalisation, les acteurs impliqués et l'état d'avancement.</i>		
Étape 1	<i>Description</i>	
	<i>Finalité</i>	
	Délai	

3/ Mise en œuvre niveau local (régional et si besoin départemental)	
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre	
3a/ Cadrage régional	
<p>Fiche de contexte</p> <p><i>Indiquer si une fiche de contexte a été rédigée (oui/non), sa date de rédaction et son auteur.</i></p> <p><i>Préciser son contenu en quelques lignes.</i></p>	<p>Le « Grand Ouest » est concerné par des aléas sismiques « très faible », « faible » et « modéré » au sens de la carte d'aléa sismique de la France présentée à la presse par Nelly Olin le 21 novembre 2005. La vulnérabilité des bâtiments existant sur le « Grand Ouest » pouvant éventuellement être supposée assez homogène, il a été décidé de mettre en place une organisation interrégionale, qui permettra de mener des actions communes, en particulier pour le développement d'outils de formation et de communication et l'élaboration de méthodologies.</p>
<p>Cadrage de l'additif à l'action nationale</p> <p><i>Préciser les adaptations nécessaires de l'action nationale au contexte local</i></p>	
3b/ Mise en oeuvre	
<p>Méthode de travail mise en œuvre</p> <p><i>Préciser si un groupe de travail a été mis en place, un comité de suivi ...et en préciser le fonctionnement.</i></p>	<p>Un comité de pilotage interrégional (DIREN, DRE/DREAL), animé en 2009 par la DREAL Pays de la Loire, est chargé notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ d'assurer la cohérence dans la conception et la construction des actions ainsi que dans la définition des produits ; ✓ de valider le cadrage de chaque action ; ✓ de définir les priorités ; ✓ de suivre dans le temps la mise en œuvre du plan d'action interrégional. <p>Il se réunit annuellement et valide les actions du Plan Séisme Grand Ouest.</p> <p>Le Comité de Pilotage a souhaité avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la durée du « plan séisme » avec une implication forte en 2007-08 et 2009 et s'appuyer sur les compétences complémentaires du Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement de l'Ouest et du Bureau de Recherches Géologiques et Minières.</p>
<p>Étapes de mise en œuvre de l'action</p> <p><i>Identifier les grandes étapes de travail en définissant à chaque fois sa finalité (ex : rédaction d'un document d'étape...), son délai de réalisation, les acteurs impliqués et son état d'avancement.</i></p>	

Étape 1	<i>Description</i>	L'action est déclinée en 6 opérations ayant chacune son propre déroulé (voir 3c)
	<i>Finalité</i>	
	Délai	
	Acteurs	
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	En cours
3/ Mise en œuvre niveau local		
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre		
3b/ Mise en œuvre (suite)		
Étape 2	<i>Description</i>	
	Finalité	
	Délai	
	Acteurs	
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	
Étape ...	<i>Description</i>	
	Finalité	
	<i>Délai</i>	
	Acteurs	
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	

3/ Mise en œuvre niveau local	
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre	
3c/ Élaboration et suivi des produits	
Produit n° 3.1 : Atlas Grand Ouest (1/4)	
Intitulé du produit <i>Préciser l'intitulé du produit</i>	Atlas Grand Ouest
Nature <i>Préciser la nature du produit (journée d'information, plaquette, document...)</i>	Atlas composé de cartes et tableaux
Responsable de l'élaboration du produit <i>Indiquer la personne responsable de l'élaboration</i>	AMO Grand Ouest (BRGM, CETE DE L'OUEST) P. Conil
Échéance de réalisation <i>Indiquer l'échéance globale de réalisation du produit.</i>	Livraison d'une maquette en été 2008, Terminé en septembre 2008
Cibles du produit <i>Préciser si les cibles sont des collectivités, des professionnels, ou autre...</i>	DIREN, DRE, DDE, préfectures
Objectifs <i>Préciser quels sont les objectifs du produit (ex : sensibilisation, information réglementaire..).</i>	Atlas servant de récapitulatif simple sur la sismicité historique des régions du Grand Ouest et leur zonage
Modalités de réalisation du produit <i>Préciser quelle structure réalise le produit (groupe de travail, comité de suivi...)</i>	Réalisation AMO et validation COPIL

3/ Mise en œuvre niveau local	
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre	
3c/ Élaboration et suivi des produits	
Produit n°3.1 : Atlas Grand Ouest (2/4)	
<p>Cohérence avec les produits associés</p> <p><i>Expliquer le lien et la complémentarité du produit avec les autres produits élaborés.</i></p>	
<p>Dispositions envisagées pour la pédagogie et la clarté du produit</p> <p><i>Indiquer quelles sont les mesures prises : forme, glossaire, consultation d'un service de communication, reformulation par un tiers extérieur, explicitation des concepts utilisés...</i></p>	
<p>Utilisation de la charte éditoriale du Plan séisme</p> <p><i>Préciser si la charte est utilisée (oui/non)</i></p>	oui
<p>Dispositions de consultation et de vérification envisagées</p> <p><i>Préciser si une consultation par un expert est prévu ou autre...</i></p>	Document élaboré à partir de données existantes (SisFrance, Brgm)
<p>Modalités de mise à jour du produit</p> <p><i>Indiquer les modalités prévues : réédition, mise en ligne et actualisation...</i></p>	
<p>Modalités de diffusion</p> <p><i>Préciser l'échelle de diffusion, et les moyens prévus.</i></p>	<p>Diffusé aux participants des formations à destination des services de l'Etat du Grand Ouest</p> <p>Autres diffusions à définir par le comité de pilotage</p>

3/ Mise en œuvre niveau local		
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre		
3c/ Élaboration et suivi des produits		
Produit n°3.1 : Atlas Grand Ouest (3/4)		
<p>Mesures d'accompagnement envisagées</p> <p><i>Indiquer les mesures prévues : réunion d'information, plaquette d'information, campagne d'affichage...</i></p>	<p>Présenté à l'occasion de formations</p> <p>Autres mesures à définir par le comité de pilotage</p>	
<p>Étapes de mise en œuvre de l'action</p> <p><i>Identifier les grandes étapes de travail en définissant à chaque fois sa finalité (ex : rédaction d'un document d'étape...), son délai de réalisation, les acteurs impliqués et son état d'avancement.</i></p>		
Étape 1	Description	
	Finalité	
	Délai	
	Acteurs	
	Avancement	
<p><i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i></p>		
Étape 2	Description	
	Finalité	
	Délai	
	Acteurs	
	Avancement	
<p><i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i></p>		

3/ Mise en œuvre niveau local		
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre		
3c/ Élaboration et suivi des produits		
Produit n°3.1 : Atlas Grand Ouest (4/4)		
Étape ...	Description	
	Finalité	
	Délai	
	Acteurs	
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	

3/ Mise en œuvre niveau local	
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre	
3c/ Élaboration et suivi des produits	
Produit n° 4.1 Plaquette grand public : construction en zone d'aléa faible (éléments non-structuraux) (1/4)	
<p>Intitulé du produit</p> <p><i>Préciser l'intitulé du produit</i></p>	<p>Plaquette grand public : construction en zone d'aléa faible (éléments non-structuraux)</p>
<p>Nature</p> <p><i>Préciser la nature du produit (journée d'information, plaquette, document...)</i></p>	<p>Plaquette :</p> <p>En zone d'aléa sismique faible, les règles de construction de la nouvelle réglementation portent sur les éléments non-structuraux. Aucune plaquette informant de ces dispositions n'étant actuellement disponible le COPIL a souhaité qu'un tel document soit élaboré par l'AMO.</p>
<p>Responsable de l'élaboration du produit</p> <p><i>Indiquer la personne responsable de l'élaboration</i></p>	<p>AMO Grand Ouest</p> <p>G. Désiré</p>
<p>Échéance de réalisation</p> <p><i>Indiquer l'échéance globale de réalisation du produit.</i></p>	<p>2010 (sous réserve de finalisation du guide annexé à l'arrêté)</p>
<p>Cibles du produit</p> <p><i>Préciser si les cibles sont des collectivités, des professionnels, ou autre...</i></p>	<p>Grand public</p>
<p>Objectifs</p> <p><i>Préciser quels sont les objectifs du produit (ex : sensibilisation, information réglementaire..).</i></p>	<p>Informers sur les dispositions constructives en zone d'aléa sismique faible, dispositions portant sur les éléments non-structuraux</p>
<p>Modalités de réalisation du produit</p> <p><i>Préciser quelle structure réalise le produit (groupe de travail, comité de suivi...)</i></p>	<p>Produit conçu par l'AMO</p> <p>Validation par le COPIL</p>

3/ Mise en œuvre niveau local	
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre	
3c/ Élaboration et suivi des produits	
Produit n° 4.1 Plaquette grand public : construction en zone d'aléa faible (éléments non-structuraux) (2/4)	
<p>Cohérence avec les produits associés</p> <p><i>Expliquer le lien et la complémentarité du produit avec les autres produits élaborés.</i></p>	<p>Les informations utilisées proviennent du document technique élaboré à la demande du ministère</p>
<p>Dispositions envisagées pour la pédagogie et la clarté du produit</p> <p><i>Indiquer quelles sont les mesures prises : forme, glossaire, consultation d'un service de communication, reformulation par un tiers extérieur, explicitation des concepts utilisés...</i></p>	<p>Concepteurs expérimentés en matière de communication autour du plan Séisme</p> <p>Consultations (notamment DDEA)</p>
<p>Utilisation de la charte éditoriale du Plan séisme</p> <p><i>Préciser si la charte est utilisée (oui/non)</i></p>	<p>oui</p>
<p>Dispositions de consultation et de vérification envisagées</p> <p><i>Préciser si une consultation par un expert est prévu ou autre...</i></p>	<p>Maquette de la plaquette soumise au COPIL et au ministère</p> <p>Validation par les auteurs du document technique (guide pour les éléments non-structuraux)</p>
<p>Modalités de mise à jour du produit</p> <p><i>Indiquer les modalités prévues : réédition, mise en ligne et actualisation...</i></p>	<p>Sans objet</p>
<p>Modalités de diffusion</p> <p><i>Préciser l'échelle de diffusion, et les moyens prévus.</i></p>	<p>Mise à disposition du public envisagée d'une part sous forme papier (modalités de tirage de la plaquette en cours de définition) et d'autre part sous forme consultable/téléchargeable via internet</p>

3/ Mise en œuvre niveau local		
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre		
3c/ Élaboration et suivi des produits		
Produit n° 4.1 Plaquette grand public : construction en zone d'aléa faible (éléments non-structuraux) (3/4)		
Mesures d'accompagnement envisagées	Sans objet	
<i>Indiquer les mesures prévues : réunion d'information, plaquette d'information, campagne d'affichage...</i>		
Étapes de mise en œuvre de l'action		
<i>Identifier les grandes étapes de travail en définissant à chaque fois sa finalité (ex : rédaction d'un document d'étape...), son délai de réalisation, les acteurs impliqués et son état d'avancement.</i>		
Étape 1	Description	Conception de la plaquette
	Finalité	Réalisation de maquettes
	Délai	Septembre 2009
	Acteurs	AMO
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	terminée
Étape 2	Description	Consultations et validation d'une maquette
	Finalité	Finalisation maquette
	Délai	A la sortie des textes réglementaires
	Acteurs	CETE de l'Ouest
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	En cours

3/ Mise en œuvre niveau local		
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre		
3c/ Élaboration et suivi des produits		
Produit n° 4.1 Plaquette grand public : construction en zone d'aléa faible (éléments non-structuraux) (4/4)		
Étape 3	Description	Diffusion
	Finalité	Mise à disposition pour diffusion
	Délai	A la sortie des textes réglementaires
	Acteurs	AMO+COFIL
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	Non engagée

3/ Mise en œuvre niveau local	
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre	
3c/ Élaboration et suivi des produits	
Produit n° 4.4 Supports en complément de la mallette pédagogique (1/4)	
Intitulé du produit <i>Préciser l'intitulé du produit</i>	Fourniture de supports en complément de la mallette pédagogique
Nature <i>Préciser la nature du produit (journée d'information, plaquette, document...)</i>	Informations mises en forme pour permettre aux services de compléter la mallette pédagogique dans une déclinaison départementale : informations géologiques, statistiques, etc.
Responsable de l'élaboration du produit <i>Indiquer la personne responsable de l'élaboration</i>	AMO Grand Ouest (BRGM, CETE DE L'OUEST) P. Conil, G. Désiré
Échéance de réalisation <i>Indiquer l'échéance globale de réalisation du produit.</i>	1 novembre 2009
Cibles du produit <i>Préciser si les cibles sont des collectivités, des professionnels, ou autre...</i>	DDEA, DREAL
Objectifs <i>Préciser quels sont les objectifs du produit (ex : sensibilisation, information réglementaire..).</i>	Permettre aux services de compléter la mallette pédagogique (cf. module de communication diffusé aux préfetures en décembre 2008)
Modalités de réalisation du produit <i>Préciser quelle structure réalise le produit (groupe de travail, comité de suivi...)</i>	Produit réalisé par l'AMO Validation par l'animation interrégionale (DREAL Pays de Loire)

3/ Mise en œuvre niveau local	
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre	
3c/ Élaboration et suivi des produits	
Produit n° 4.4 Supports en complément de la mallette pédagogique (2/4)	
<p>Cohérence avec les produits associés</p> <p><i>Expliquer le lien et la complémentarité du produit avec les autres produits élaborés.</i></p>	<p>Produit réalisé par l'AMO sur la base et selon la présentation de la mallette pédagogique</p>
<p>Dispositions envisagées pour la pédagogie et la clarté du produit</p> <p><i>Indiquer quelles sont les mesures prises : forme, glossaire, consultation d'un service de communication, reformulation par un tiers extérieur, explicitation des concepts utilisés...</i></p>	<p>Relecture par un service départemental (DDEA Loire Atlantique)</p> <p>Relecture par l'animation interrégionale (DREAL Pays de Loire)</p>
<p>Utilisation de la charte éditoriale du Plan séisme</p> <p><i>Préciser si la charte est utilisée (oui/non)</i></p>	<p>oui</p>
<p>Dispositions de consultation et de vérification envisagées</p> <p><i>Préciser si une consultation par un expert est prévu ou autre...</i></p>	
<p>Modalités de mise à jour du produit</p> <p><i>Indiquer les modalités prévues : réédition, mise en ligne et actualisation...</i></p>	<p>Sans objet</p>
<p>Modalités de diffusion</p> <p><i>Préciser l'échelle de diffusion, et les moyens prévus.</i></p>	<p>DREAL du Grand Ouest</p>

3/ Mise en œuvre niveau local		
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre		
3c/ Élaboration et suivi des produits		
Produit n° 4.4 Supports en complément de la mallette pédagogique (3/4)		
Mesures d'accompagnement envisagées	Sans objet	
<i>Indiquer les mesures prévues : réunion d'information, plaquette d'information, campagne d'affichage...</i>		
Étapes de mise en œuvre de l'action		
<i>Identifier les grandes étapes de travail en définissant à chaque fois sa finalité (ex : rédaction d'un document d'étape...), son délai de réalisation, les acteurs impliqués et son état d'avancement.</i>		
Étape 1	Description	Recueil et mise en forme des données, réalisation des cartes
	Finalité	Réalisation des projets de documents
	Délai	Septembre 2009
	Acteurs	AMO
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	terminée
Étape 2	Description	Consultations et validation du projet de document
	Finalité	Finalisation
	Délai	Novembre 2009
	Acteurs	AMO
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	Terminé

3/ Mise en œuvre niveau local		
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre		
3c/ Élaboration et suivi des produits		
Produit n° 4.4 Supports en complément de la mallette pédagogique (4/4)		
Étape 3	Description	Diffusion aux membres du COPIL des documents sous forme numérique, pour permettre leur intégration aux mallettes
	Finalité	Diffusion aux services
	Délai	Décembre 2009
	Acteurs	CETE de l'Ouest
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	Terminé

3/ Mise en œuvre niveau local	
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre	
3c/ Élaboration et suivi des produits	
Produit n° 5.1 Formation Comité de Pilotage Grand Ouest (1/4)	
Intitulé du produit <i>Préciser l'intitulé du produit</i>	Formation à destination du Comité de Pilotage Grand Ouest
Nature <i>Préciser la nature du produit (journée d'information, plaquette, document...)</i>	Une formation DRE/DIREN centré sur le grand ouest et à destination du COPIL est souhaitée. L'AMO a bâti un cahier des charges et a organisé une session particulière :
Responsable de l'élaboration du produit <i>Indiquer la personne responsable de l'élaboration</i>	AMO Grand Ouest (BRGM, CETE DE L'OUEST) P. Conil, G. Désiré
Échéance de réalisation <i>Indiquer l'échéance globale de réalisation du produit.</i>	01 février 2008
Cibles du produit <i>Préciser si les cibles sont des collectivités, des professionnels, ou autre...</i>	DIREN, DRE
Objectifs <i>Préciser quels sont les objectifs du produit (ex : sensibilisation, information réglementaire..).</i>	Disposer d'un référentiel commun sur aléas et construction parasismique
Modalités de réalisation du produit <i>Préciser quelle structure réalise le produit (groupe de travail, comité de suivi...)</i>	Produit conçu par l'AMO en lien avec les formateurs pressentis (BRGM, DGUHC, CETE Méditerranée) Validation par l'animation interrégionale (DIREN Bretagne)

3/ Mise en œuvre niveau local	
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre	
3c/ Élaboration et suivi des produits	
Produit n° 5.1 Formation Comité de Pilotage Grand Ouest (2/4)	
<p>Cohérence avec les produits associés</p> <p><i>Expliquer le lien et la complémentarité du produit avec les autres produits élaborés.</i></p>	<p>Sans objet</p>
<p>Dispositions envisagées pour la pédagogie et la clarté du produit</p> <p><i>Indiquer quelles sont les mesures prises : forme, glossaire, consultation d'un service de communication, reformulation par un tiers extérieur, explicitation des concepts utilisés...</i></p>	<p>Formateurs expérimentés en matière de communication autour du plan Séisme</p> <p>Constitution d'un dossier rassemblant les présentations</p>
<p>Utilisation de la charte éditoriale du Plan séisme</p> <p><i>Préciser si la charte est utilisée (oui/non)</i></p>	<p>oui</p>
<p>Dispositions de consultation et de vérification envisagées</p> <p><i>Préciser si une consultation par un expert est prévu ou autre...</i></p>	
<p>Modalités de mise à jour du produit</p> <p><i>Indiquer les modalités prévues : réédition, mise en ligne et actualisation...</i></p>	<p>Sans objet</p>
<p>Modalités de diffusion</p> <p><i>Préciser l'échelle de diffusion, et les moyens prévus.</i></p>	<p>Le comité de pilotage Grand Ouest</p>

3/ Mise en œuvre niveau local		
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre		
3c/ Élaboration et suivi des produits		
Produit n° 5.1 Formation Comité de Pilotage Grand Ouest (3/4)		
Mesures d'accompagnement envisagées	Sans objet	
<i>Indiquer les mesures prévues : réunion d'information, plaquette d'information, campagne d'affichage...</i>		
Étapes de mise en œuvre de l'action		
<i>Identifier les grandes étapes de travail en définissant à chaque fois sa finalité (ex : rédaction d'un document d'étape...), son délai de réalisation, les acteurs impliqués et son état d'avancement.</i>		
Étape 1	Description	Conception du programme de la formation
	Finalité	Rédaction d'un canevas de programme
	Délai	Septembre 2007
	Acteurs	AMO
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	terminée
Étape 2	Description	Définition détaillée du contenu la formation et des supports
	Finalité	Préparation des interventions
	Délai	Novembre 2007
	Acteurs	Formateurs et AMO
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	terminée

3/ Mise en œuvre niveau local		
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre		
3c/ Élaboration et suivi des produits		
Produit n° 5.1 Formation Comité de Pilotage Grand Ouest (4/4)		
Étape .3	Description	Journée de formation
	Finalité	Organisation et tenue de la formation
	Délai	01 février 2008
	Acteurs	AMO + DPPR
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	Terminé

3/ Mise en œuvre niveau local	
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre	
3c/ Élaboration et suivi des produits	
Produit n° 5.2 Formations interrégionales à l'intention des services de l'Etat dans le Grand Ouest (1/4)	
<p>Intitulé du produit</p> <p><i>Préciser l'intitulé du produit</i></p>	<p>Formations interrégionales à l'intention des services de l'Etat dans le Grand Ouest</p>
<p>Nature</p> <p><i>Préciser la nature du produit (journée d'information, plaquette, document...)</i></p>	<p>Une formation destinée aux services de l'Etat (préfectures, DDE, DIREN, etc.) dans le Grand Ouest était souhaitée. L'AMO a bâti un cahier des charges et a organisé les sessions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation sur une journée - organisation de 3 sessions interrégionales à La Rochelle, Nantes et Rennes
<p>Responsable de l'élaboration du produit</p> <p><i>Indiquer la personne responsable de l'élaboration</i></p>	<p>AMO Grand Ouest (BRGM, CETE DE L'OUEST)</p> <p>P. Conil, G. Désiré</p>
<p>Échéance de réalisation</p> <p><i>Indiquer l'échéance globale de réalisation du produit.</i></p>	<p>Novembre 2008</p>
<p>Cibles du produit</p> <p><i>Préciser si les cibles sont des collectivités, des professionnels, ou autre...</i></p>	<p>Préfectures, DDE, DIREN, DRE, DRIRE, rectorats, SDAP</p>
<p>Objectifs</p> <p><i>Préciser quels sont les objectifs du produit (ex : sensibilisation, information réglementaire..).</i></p>	<p>Disposer d'un référentiel commun sur aléas, construction parasismique et réglementation</p>
<p>Modalités de réalisation du produit</p> <p><i>Préciser quelle structure réalise le produit (groupe de travail, comité de suivi...)</i></p>	<p>Produit conçu par l'AMO en lien avec les formateurs (BRGM, CETE Ouest, CETE Méditerranée, DGPR)</p> <p>Validation par l'animation interrégionale (DIREN)</p>

3/ Mise en œuvre niveau local	
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre	
3c/ Élaboration et suivi des produits	
Produit n° 5.2 Formations interrégionales à l'intention des services de l'Etat dans le Grand Ouest (2/4)	
<p>Cohérence avec les produits associés</p> <p><i>Expliquer le lien et la complémentarité du produit avec les autres produits élaborés.</i></p>	<p>Sans objet</p>
<p>Dispositions envisagées pour la pédagogie et la clarté du produit</p> <p><i>Indiquer quelles sont les mesures prises : forme, glossaire, consultation d'un service de communication, reformulation par un tiers extérieur, explicitation des concepts utilisés...</i></p>	<p>Formateurs expérimentés en matière de communication autour du plan Séisme</p> <p>Constitution d'un dossier rassemblant les présentations et des bonus</p>
<p>Utilisation de la charte éditoriale du Plan séisme</p> <p><i>Préciser si la charte est utilisée (oui/non)</i></p>	<p>oui</p>
<p>Dispositions de consultation et de vérification envisagées</p> <p><i>Préciser si une consultation par un expert est prévu ou autre...</i></p>	<p>Evaluation de chaque session par les participants et prise en compte des remarques pour améliorer la session suivante</p>
<p>Modalités de mise à jour du produit</p> <p><i>Indiquer les modalités prévues : réédition, mise en ligne et actualisation...</i></p>	<p>Sans objet</p>
<p>Modalités de diffusion</p> <p><i>Préciser l'échelle de diffusion, et les moyens prévus.</i></p>	<p>Services de l'Etat</p>

3/ Mise en œuvre niveau local		
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre		
3c/ Élaboration et suivi des produits		
Produit n° 5.2 Formations interrégionales à l'intention des services de l'Etat dans le Grand Ouest (3/4)		
Mesures d'accompagnement envisagées	Sans objet	
<i>Indiquer les mesures prévues : réunion d'information, plaquette d'information, campagne d'affichage...</i>		
Étapes de mise en œuvre de l'action		
<i>Identifier les grandes étapes de travail en définissant à chaque fois sa finalité (ex : rédaction d'un document d'étape...), son délai de réalisation, les acteurs impliqués et son état d'avancement.</i>		
Étape 1	Description	Conception du programme de la formation
	Finalité	Rédaction d'un canevas de programme
	Délai	juillet 2008
	Acteurs	AMO
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	terminée
Étape 2	Description	Définition détaillée du contenu la formation et des supports
	Finalité	Préparation des interventions
	Délai	Aout 2008
	Acteurs	Formateurs et AMO
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	terminée

3/ Mise en œuvre niveau local		
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre		
3c/ Élaboration et suivi des produits		
Produit n° 5.2 Formations interrégionales à l'intention des services de l'Etat dans le Grand Ouest (4/4)		
Étape . 3	Description	Journées de formation
	Finalité	Organisation et tenue des formations
	Délai	Novembre 2008
	Acteurs	AMO + intervenants
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	Terminé
Étape . 4	Description	Evaluation de la formation, à chaque session
	Finalité	Démarche qualité et amélioration continue
	Délai	Septembre à novembre 2008
	Acteurs	AMO
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	Terminée Présentée au COPIL du 12/12/08

3/ Mise en œuvre niveau local	
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre	
3c/ Élaboration et suivi des produits	
Produit n° 5.3 Kit d'information des collectivités (1/4)	
Intitulé du produit <i>Préciser l'intitulé du produit</i>	Kit d'information des collectivités
Nature <i>Préciser la nature du produit (journée d'information, plaquette, document...)</i>	Une information destinée aux collectivités territoriales dans le Grand Ouest était souhaitée. L'AMO a bâti un cahier des charges et a préparé : <ul style="list-style-type: none"> - un déroulé de session d'information - les supports de présentation de cette session (diaporamas)
Responsable de l'élaboration du produit <i>Indiquer la personne responsable de l'élaboration</i>	AMO Grand Ouest (BRGM, CETE DE L'OUEST) P. Conil, G. Désiré
Échéance de réalisation <i>Indiquer l'échéance globale de réalisation du produit.</i>	Sortie des textes réglementaires
Cibles du produit <i>Préciser si les cibles sont des collectivités, des professionnels, ou autre...</i>	Collectivités territoriales
Objectifs <i>Préciser quels sont les objectifs du produit (ex : sensibilisation, information réglementaire..).</i>	Donner aux collectivités territoriales les éléments essentiels nécessaires à l'accompagnement de la sortie des textes réglementaires et à l'appréciation des actions qu'elles auront à conduire dans le cadre de leurs domaines de compétence
Modalités de réalisation du produit <i>Préciser quelle structure réalise le produit (groupe de travail, comité de suivi...)</i>	Produit conçu par l'AMO

3/ Mise en œuvre niveau local	
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre	
3c/ Élaboration et suivi des produits	
Produit n° 5.3 Kit d'information des collectivités (2/4)	
<p>Cohérence avec les produits associés</p> <p><i>Expliquer le lien et la complémentarité du produit avec les autres produits élaborés.</i></p>	<p>Finalisation des supports de présentation à adapter en fonction des textes définitifs des arrêtés</p>
<p>Dispositions envisagées pour la pédagogie et la clarté du produit</p> <p><i>Indiquer quelles sont les mesures prises : forme, glossaire, consultation d'un service de communication, reformulation par un tiers extérieur, explicitation des concepts utilisés...</i></p>	<p>Concepteurs expérimentés en matière de communication</p> <p>Présentation des projets devant des services de l'Etat et devant une élue pour recueillir et prendre en compte leurs remarques et appréciations</p>
<p>Utilisation de la charte éditoriale du Plan séisme</p> <p><i>Préciser si la charte est utilisée (oui/non)</i></p>	<p>oui</p>
<p>Dispositions de consultation et de vérification envisagées</p> <p><i>Préciser si une consultation par un expert est prévu ou autre...</i></p>	<p>Validation par l'animation interrégionale</p> <p>Validation du déroulé par le ministère (DGPR et DGALN)</p>
<p>Modalités de mise à jour du produit</p> <p><i>Indiquer les modalités prévues : réédition, mise en ligne et actualisation...</i></p>	<p>Sans objet</p>
<p>Modalités de diffusion</p> <p><i>Préciser l'échelle de diffusion, et les moyens prévus.</i></p>	<p>Services de l'Etat</p>

3/ Mise en œuvre niveau local		
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre		
3c/ Élaboration et suivi des produits		
Produit n° 5.3 Kit d'information des collectivités (3/4)		
Mesures d'accompagnement envisagées <i>Indiquer les mesures prévues : réunion d'information, plaquette d'information, campagne d'affichage...</i>	Session de formation des futurs animateurs locaux des séances d'informations Participation de l'AMO envisagée en tant que de besoin en soutien aux animateurs et aux présentations	
Étapes de mise en œuvre de l'action <i>Identifier les grandes étapes de travail en définissant à chaque fois sa finalité (ex : rédaction d'un document d'étape...), son délai de réalisation, les acteurs impliqués et son état d'avancement.</i>		
Étape 1	Description	Conception du programme de la formation
	Finalité	Rédaction d'un canevas de programme
	Délai	Septembre 2009
	Acteurs	AMO
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	terminée
Étape 2	Description	Définition détaillée du contenu de l'information et réalisation des supports
	Finalité	Préparation des interventions
	Délai	Février 2010
	Acteurs	AMO
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	En cours

3/ Mise en œuvre niveau local		
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre		
3c/ Élaboration et suivi des produits		
Produit n° 5.3 Kit d'information des collectivités (4/4)		
Étape 3	Description	Diffusion
	Finalité	Diffusion des kits aux services départementaux
	Délai	Sortie des textes
	Acteurs	AMO
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	Non engagée
Étape 4	Description	Session de formation des futurs animateurs locaux des séances d'information
	Finalité	Fournir aux animateurs les éléments nécessaires à la conduite des séances d'information
	Délai	En fonction de la date probable de sortie des décrets
	Acteurs	AMO
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	Non engagée

3/ Mise en œuvre niveau local	
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre	
3c/ Élaboration et suivi des produits	
Produit n° 5.4 Kit d'information des professionnels de la construction (1/4)	
Intitulé du produit <i>Préciser l'intitulé du produit</i>	Kit d'information des professionnels de la construction
Nature <i>Préciser la nature du produit (journée d'information, plaquette, document...)</i>	En complément des séances programmées à l'échelle nationale, il était souhaité la préparation d'un kit permettant de réaliser des informations des professionnels de la construction à l'échelon local (département) . L'AMO a bâti un cahier des charges et a préparé : <ul style="list-style-type: none"> - un déroulé de session d'information - les supports de présentation de cette session (diaporamas)
Responsable de l'élaboration du produit <i>Indiquer la personne responsable de l'élaboration</i>	AMO Grand Ouest (BRGM, CETE DE L'OUEST) P. Conil, G. Désiré
Échéance de réalisation <i>Indiquer l'échéance globale de réalisation du produit.</i>	Sortie des textes réglementaires
Cibles du produit <i>Préciser si les cibles sont des collectivités, des professionnels, ou autre...</i>	Professionnels de la construction et notamment les pme et artisans
Objectifs <i>Préciser quels sont les objectifs du produit (ex : sensibilisation, information réglementaire..).</i>	Donner aux professionnels de la construction les éléments essentiels nécessaires à l'accompagnement de la sortie des textes réglementaires et à l'appréciation des actions qu'ils auront à respecter et conduire dans le cadre de leurs domaines de compétence
Modalités de réalisation du produit <i>Préciser quelle structure réalise le produit (groupe de travail, comité de suivi...)</i>	Produit conçu par l'AMO

3/ Mise en œuvre niveau local	
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre	
3c/ Élaboration et suivi des produits	
Produit n° 5.4 Kit d'information des professionnels de la construction (2/4)	
<p>Cohérence avec les produits associés</p> <p><i>Expliquer le lien et la complémentarité du produit avec les autres produits élaborés.</i></p>	<p>Finalisation des supports de présentation à réaliser en fonction des textes définitifs des arrêtés</p>
<p>Dispositions envisagées pour la pédagogie et la clarté du produit</p> <p><i>Indiquer quelles sont les mesures prises : forme, glossaire, consultation d'un service de communication, reformulation par un tiers extérieur, explicitation des concepts utilisés...</i></p>	<p>Concepteurs expérimentés en matière de communication</p> <p>Présentation des projets (déroulé, maquettes de diaporama) devant : - des DDEA (cellules construction)</p> <p>- des professionnels locaux (CAPEB, FFB, SOCOTEC, CERA)</p>
<p>Utilisation de la charte éditoriale du Plan séisme</p> <p><i>Préciser si la charte est utilisée (oui/non)</i></p>	<p>oui</p>
<p>Dispositions de consultation et de vérification envisagées</p> <p><i>Préciser si une consultation par un expert est prévu ou autre...</i></p>	<p>Validation par l'animation interrégionale</p> <p>Validation du déroulé par le ministère (DGPR et DGALN)</p>
<p>Modalités de mise à jour du produit</p> <p><i>Indiquer les modalités prévues : réédition, mise en ligne et actualisation...</i></p>	<p>Sans objet</p>
<p>Modalités de diffusion</p> <p><i>Préciser l'échelle de diffusion, et les moyens prévus.</i></p>	<p>Services de l'Etat à l'échelon départemental et organisations professionnelles</p>

3/ Mise en œuvre niveau local		
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre		
3c/ Élaboration et suivi des produits		
Produit n° 5.4 Kit d'information des professionnels de la construction (3/4)		
<p>Mesures d'accompagnement envisagées</p> <p><i>Indiquer les mesures prévues : réunion d'information, plaquette d'information, campagne d'affichage...</i></p>	<p>Session de formation des futurs animateurs locaux des séances d'informations</p> <p>Participation de l'AMO envisagée en tant que de besoin en soutien aux animateurs locaux</p>	
<p>Étapes de mise en œuvre de l'action</p> <p><i>Identifier les grandes étapes de travail en définissant à chaque fois sa finalité (ex : rédaction d'un document d'étape...), son délai de réalisation, les acteurs impliqués et son état d'avancement.</i></p>		
Étape 1	Description	Conception du programme de la formation
	Finalité	Rédaction d'un canevas de programme
	Délai	Septembre 2009
	Acteurs	AMO
	<p>Avancement</p> <p><i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i></p>	terminée
Étape 2	Description	Définition détaillée du contenu de l'information et réalisation des supports
	Finalité	Préparation des interventions
	Délai	Sortie des textes des arrêtés
	Acteurs	AMO
	<p>Avancement</p> <p><i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i></p>	En cours

3/ Mise en œuvre niveau local		
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre		
3c/ Élaboration et suivi des produits		
Produit n° 5.4 Kit d'information des professionnels de la construction (4/4)		
Étape 3	Description	Diffusion
	Finalité	Diffusion des kits aux services départementaux
	Délai	Sortie des textes
	Acteurs	AMO
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	Non engagée
Étape 4	Description	Session de formation des futurs animateurs locaux des séances d'information
	Finalité	Fournir aux animateurs les éléments nécessaires à la conduite des séances d'information
	Délai	En fonction de la date probable de sortie des arrêtés
	Acteurs	AMO
	Avancement <i>Préciser si l'étape est non engagée/en cours/terminée</i>	Non engagée

Une opération est une initiative locale (régionale et départementale), à raccrocher à une action du Plan séisme. Elle peut donner lieu à la réalisation de produits.

3/ Mise en œuvre niveau local																
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre																
3d/ Opérations programmées																
Opération programmée n°1 : Appui au pilotage interrégional																
Préciser l'intitulé de l'opération n°1																
<p>Nature de l'opération</p> <p><i>Décrire en quoi consiste l'opération (ex : organiser une journée d'information, réaliser une plaquette d'information...)</i></p>	<p>L'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste à apporter aux DREAL un appui pour la mise en œuvre régionale du plan séisme. Il s'agit donc d'un appui au pilotage et à l'animation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la définition et le cadrage du plan d'actions interrégionales, régionales et/ou départementales ; ✓ l'identification des acteurs ; ✓ l'identification des tâches ; ✓ la planification et le lancement du plan d'actions ; ✓ le pilotage des actions et leur suivi (notamment tableau de bord) ; ✓ l'évaluation de la mise en œuvre du plan séisme. <p>Dans ce cadre l'opération "appui au pilotage inter régional" correspond à un ensemble de tâches qui recouvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aide à l'animation du comité de pilotage (réunions+préparations+CR,...) - la collecte et l'analyse des informations afin de proposer à la MO des actions, lesquelles seront ou non engagées en fonction des choix du comité de pilotage - la préparation et mise en forme des documents prévus au cahier des charges. 															
<p>Description des opérations connexes</p>	<p>Tenue de 4 Comités de Pilotage : 2 en 2007 (février et juillet) et 2 en 2008 (février et décembre) : comptes-rendus sur MIOGA. Compte-tenu du décalage dans la publication des décrets, aucune réunion du COPIL n'a eu lieu en 2009. Les réunions de l'AMO font toutes l'objet de comptes-rendus adressés à l'animation interrégionale L'AMO tient à jour un suivi de l'exécution de sa mission.</p>															
<p>Produits associés</p> <p><i>Identifier les produits associés à l'opération et leur état d'avancement.</i></p> <p><i>Cette liste doit être tenue à jour, en lien avec la partie 4.</i></p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td rowspan="2" style="width: 20%;">Produit 1.1</td> <td style="width: 30%;">Intitulé</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>Avancement</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Produit 1.2</td> <td>Intitulé</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avancement</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Produit 1. ...</td> <td>Intitulé</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avancement</td> <td></td> </tr> </table>	Produit 1.1	Intitulé		Avancement		Produit 1.2	Intitulé		Avancement		Produit 1. ...	Intitulé		Avancement	
Produit 1.1	Intitulé															
	Avancement															
Produit 1.2	Intitulé															
	Avancement															
Produit 1. ...	Intitulé															
	Avancement															

3/ Mise en œuvre niveau local			
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre			
3d/ Opérations programmées (suite)			
Opération programmée n°2 : Analyse des besoins et attentes des régions			
référence plan séisme : 1.4.4			
Nature de l'opération <i>Décrire en quoi consiste l'opération (ex : organiser une journée d'information, réaliser une plaquette d'information...)</i>	L'objectif est de déterminer comment les actions nationales vont pouvoir être déclinées au niveau régional (l'analyse sera effectuée selon les zonages et aléas).		
Description des opérations connexes <i>Préciser quelles sont les opérations liées à cette opération, et en préciser l'état d'avancement (non engagée/en cours/terminée)</i>	Identification des actions du Plan Séisme à mettre en œuvre dans le Grand Ouest : <i>terminée</i> Identification des formations initiales dans le Grand Ouest : <ul style="list-style-type: none"> - identification de besoins de formation pour services de l'état : premières formations mises en places : <i>terminé</i> - Autres formations ou informations : <i>en cours</i> Définition de la stratégie pour l'information des professionnels du bâtiment : <i>en cours</i>		
Produits associés <i>Identifier les produits associés à l'opération et leur état d'avancement.</i> <i>Cette liste doit être tenue à jour, en lien avec la partie 4.</i>	Produit 2.1	Intitulé	
		Avancement	
	Produit 2.2	Intitulé	
		Avancement	
	Produit 2. ...	Intitulé	
		Avancement	

3/ Mise en œuvre niveau local			
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre			
3d/ Opérations programmées (suite)			
Opération programmée n°3 : Mise en évidence des spécificités des territoires vis-à-vis du risque sismique			
référence plan séisme : 1.2.5 , 3.4			
<p>Nature de l'opération</p> <p><i>Décrire en quoi consiste l'opération (ex : organiser une journée d'information, réaliser une plaquette d'information...)</i></p>	<p>Mise en évidences des spécificités des régions du Grand Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ contexte sismique local ✓ actions passées ; ✓ réceptivité des acteurs. 		
<p>Description des opérations connexes</p> <p><i>Préciser quelles sont les opérations liée à cette opération, et en préciser l'état d'avancement (non engagée/en cours/terminée)</i></p>			
<p>Produits associés</p> <p><i>Identifier les produits associés à l'opération et leur état d'avancement.</i></p> <p><i>Cette liste doit être tenue à jour, en lien avec la partie 4.</i></p>	<p>Produit 3.1</p>	<p>Intitulé</p>	<p>Atlas Grand Ouest</p>
		<p>Avancement</p>	<p>Terminé</p>
	<p>Produit 3.2</p>	<p>Intitulé</p>	<p>Recensement des bâtiments de cat. d'importance 3 et 4</p>
		<p>Avancement</p>	<p>Etude de faisabilité en démarrage</p>
	<p>Produit 3. ...</p>	<p>Intitulé</p>	
		<p>Avancement</p>	

3/ Mise en œuvre niveau local			
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre			
3d/ Opérations programmées (suite)			
Opération programmée n°4 : Identification des produits particuliers à mettre à disposition en fonction des besoins locaux			
référence plan séisme : 1.2.2, 2.2.1.7			
<p>Nature de l'opération</p> <p><i>Décrire en quoi consiste l'opération (ex : organiser une journée d'information, réaliser une plaquette d'information...)</i></p>	<p>Identifier et organiser la réalisation de produits d'information adaptés au Grand Ouest :</p> <p>plaquette grand public, plaquettes à destination des professionnels du bâtiment, fiches DDRM,</p>		
<p>Description des opérations connexes</p> <p><i>Préciser quelles sont les opérations liées à cette opération, et en préciser l'état d'avancement (non engagée/en cours/terminée)</i></p>	<p>Action en cours et en attente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la parution du guide des dispositions constructives en zone de faible sismicité - de la parution des décrets et arrêtés 		
<p>Produits associés</p> <p><i>Identifier les produits associés à l'opération et leur état d'avancement.</i></p> <p><i>Cette liste doit être tenue à jour, en lien avec la partie 4.</i></p>	<p>Produit 4.1</p>	<p>Intitulé</p>	<p>Plaquette Grand Public : construction en zone d'aléa faible (éléments non structuraux)</p>
		<p>Avancement</p>	<p>En cours</p>
	<p>Produit 4.2</p>	<p>Intitulé</p>	<p>Plaquette à destination des professionnels du bâtiment</p>
		<p>Avancement</p>	<p>suspendue</p>
	<p>Produit 4.3</p>	<p>Intitulé</p>	<p>Fiches-type pour DDRM</p>
		<p>Avancement</p>	<p>suspendue</p>
	<p>Produit 4.4</p>	<p>Intitulé</p>	<p>Fourniture de supports en complément de la mallette pédagogique</p>
		<p>Avancement</p>	<p>Terminée</p>
	<p>Produit 4.5</p>	<p>Intitulé</p>	<p>Plaquette à destination des collectivités (instruction des permis de construire, information, ...)</p>
		<p>Avancement</p>	<p>En cours</p>

3/ Mise en œuvre niveau local																																															
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre																																															
3d/ Opérations programmées (suite)																																															
Opération programmée n°5 : Montage d'actions de communication et de formation																																															
Référence plan séisme : 2.2.1.7, 3.4, 3.5, 3.6																																															
<p>Nature de l'opération</p> <p><i>Décrire en quoi consiste l'opération (ex : organiser une journée d'information, réaliser une plaquette d'information...)</i></p>	<p>Afin de réaliser le montage d'actions de communication et formation, procéder aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ identification des objectifs ; ✓ rédaction des cahiers des charges ; ✓ aide à l'organisation matérielle ; ✓ organisation des formations et en priorité celles concernant l'Eurocode 8 et les PSMI, ✓ ... 																																														
<p>Description des opérations connexes</p> <p><i>Préciser quelles sont les opérations liées à cette opération, et en préciser l'état d'avancement (non engagée/en cours/terminée)</i></p>	<p>Formation à destination du Comité de Pilotage Grand Ouest</p> <p>Cf. produit 5.1</p> <p>Formation des services de l'Etat</p> <p>3 sessions, Cf. produit 5.2</p>																																														
<p>Produits associés</p> <p><i>Identifier les produits associés à l'opération et leur état d'avancement.</i></p> <p><i>Cette liste doit être tenue à jour, en lien avec la partie 4.</i></p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Produit 5.1</th> <th style="width: 20%;">Intitulé</th> <th style="width: 65%;">Avancement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Formation du COPIL Grand Ouest</td> <td>Terminée</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>Produit 5.2</th> <th>Intitulé</th> <th>Avancement</th> </tr> <tr> <td></td> <td>Information des services de l'Etat</td> <td>Terminée</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>Produit 5.3</th> <th>Intitulé</th> <th>Avancement</th> </tr> <tr> <td></td> <td>Information des collectivités</td> <td>En cours de montage</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>Produit 5.4</th> <th>Intitulé</th> <th>Avancement</th> </tr> <tr> <td></td> <td>Information des professionnels du bâtiment</td> <td>En cours de montage</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>Produit 5.5</th> <th>Intitulé</th> <th>Avancement</th> </tr> <tr> <td></td> <td>Dossier de presse, avec déclinaison régionale, en prévision de la sortie des textes</td> <td>En cours de montage</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Produit 5.1	Intitulé	Avancement		Formation du COPIL Grand Ouest	Terminée				Produit 5.2	Intitulé	Avancement		Information des services de l'Etat	Terminée				Produit 5.3	Intitulé	Avancement		Information des collectivités	En cours de montage				Produit 5.4	Intitulé	Avancement		Information des professionnels du bâtiment	En cours de montage				Produit 5.5	Intitulé	Avancement		Dossier de presse, avec déclinaison régionale, en prévision de la sortie des textes	En cours de montage				
Produit 5.1	Intitulé	Avancement																																													
	Formation du COPIL Grand Ouest	Terminée																																													
Produit 5.2	Intitulé	Avancement																																													
	Information des services de l'Etat	Terminée																																													
Produit 5.3	Intitulé	Avancement																																													
	Information des collectivités	En cours de montage																																													
Produit 5.4	Intitulé	Avancement																																													
	Information des professionnels du bâtiment	En cours de montage																																													
Produit 5.5	Intitulé	Avancement																																													
	Dossier de presse, avec déclinaison régionale, en prévision de la sortie des textes	En cours de montage																																													

3/ Mise en œuvre niveau local			
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine (pour la partie nord de la Gironde notamment) et Centre			
3d/ Opérations programmées (suite)			
<p>Nature de l'opération</p> <p><i>Décrire en quoi consiste l'opération (ex : organiser une journée d'information, réaliser une plaquette d'information...)</i></p>	<p>Participer à des instances départementales ou régionales afin de leur apporter les informations / soutiens vis-à-vis de la prise en compte du risque sismique : comités départementaux sur les risques majeurs, etc..</p>		
<p>Description des opérations connexes</p> <p><i>Préciser quelles sont les opérations liées à cette opération, et en préciser l'état d'avancement (non engagée/en cours/terminée)</i></p>			
<p>Produits associés</p> <p><i>Identifier les produits associés à l'opération et leur état d'avancement.</i></p> <p><i>Cette liste doit être tenue à jour, en lien avec la partie 4.</i></p>	Produit 6.1	Intitulé	
		Avancement	
	Produit 6.2	Intitulé	
		Avancement	
	Produit 6. ...	Intitulé	
		Avancement	

Annexe 2

Projet de déroulé pour les séances d'information à destination des collectivités territoriales

PLAN SEISME GRAND OUEST SEANCE D'INFORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



Objectifs pédagogiques et déroulé



Historique des versions du document

Version	Auteurs	date	Commentaires
0	G. Désiré / P. Conil	23 juillet 2009	
1	G. Désiré / P. Conil	15 décembre 2009	Prise en compte observations DGALN, DGPR, élu local

Affaire suivie par

Guy DESIRÉ CETE de l'Ouest - Division Infrastructures et Environnement – groupe Environnement
Tél. 02 40 12 83 53
Mél. guy.desire@developpement-durable.gouv.fr

Pierre CONIL BRGM – Service Géologique Régional des Pays de la Loire
Tél. 02 51 86 01 51
Mél. p.conil@brgm.fr

Le « Grand Ouest » est concerné par des aléas sismiques « très faible », « faible » et « modéré » au sens de la nouvelle carte d'aléa sismique. Ceci aura des incidences notables dans les pratiques des professionnels de la construction, du fait de l'application de règles de construction parasismiques pour l'ensemble des bâtiments.

Le nouveau zonage sismique va permettre l'application de règles de construction parasismique dans des communes dont la sismicité n'était pas prise en compte alors que le risque était présent.

La sortie du décret et de ses arrêtés s'accompagne d'actions de communication en direction des collectivités territoriales : les communes, les EPCI, les départements, les régions possèdent à des degrés divers des compétences en matière de construction.

Cette action s'insère dans le programme d'ensemble des actions du plan Séisme national et de sa déclinaison régionale. Il s'agit d'une action de sensibilisation au risque sismique et à la réglementation parasismique en même temps qu'une présentation du nouveau décret et des arrêtés.

L'objectif pédagogique assigné à cette action est de donner aux collectivités territoriales les éléments essentiels nécessaires à l'accompagnement de la sortie des textes réglementaires : ceci passe par l'acquisition du vocabulaire de base, la compréhension des phénomènes

liés à la sismicité locale, les effets des séismes sur les constructions, la réglementation parasismique.

L'objectif est également de donner à chacun les éléments nécessaires à l'accomplissement des actions à conduire dans son domaine de compétences (information préventive, délivrance des autorisations de construire, gestion de crise).

Le module de formation est découpé en six séquences :

- Introduction
- Aléa et risque sismique
- Réglementation parasismique
- Responsabilités des collectivités locales
- Sources d'information -Conclusion et échanges

La cible principale étant les collectivités compétentes en matière d'autorisation de construire, ce kit de formation est conçu principalement pour des séances d'information dans les départements.

La formation se déroule sur une durée de 2 heures environ. L'animateur dispose des diaporamas et des commentaires associés : il peut solliciter le BRGM et le CETE de l'OUEST en tant que de besoin.

SEQUENCE 1	Titre : introduction			Le participant sera capable de connaître les objectifs et le déroulé de la séance d'information		
	Minutage 5 mn	Intervenants	Thèmes	Déroulé de la séquence	Méthodes et outils pédagogiques	commentaires
		Préfecture	Accueil	Discours introductif	Exposé diaporama	- Voir page 1 du présent document. - Le changement dans la construction parasismique. - Sommaire de la séance d'information

SEQUENCE 2	Aléa et risque sismique			Le participant sera capable de connaître les notions de base de la sismicité locale		
Sous- séquence	Minutage 20 mn	Intervenants	Concepts, thèmes	Déroulé de la séquence	Méthodes et outils pédagogiques	Commentaires
2.1			Aléa et sismicité locale	<ul style="list-style-type: none"> Aléa et risque sismique Le risque sismique dans l'Ouest de la France C'est arrivé hier dans la région 	Diaporama	<ul style="list-style-type: none"> La réduction de vulnérabilité est le seul levier d'actions Des événements avérés y compris récemment
2.2			Zonage sismique	<ul style="list-style-type: none"> La cartographie antérieure La nouvelle carte 	Diaporama	<ul style="list-style-type: none"> Les données sismologiques antérieures à 1984 ont permis de définir un zonage sismique cantonal en 1989. Pourquoi refaire le zonage sismique : des données récentes, des normes européennes futures Une nouvelle carte

SEQUENCE 3		Réglementation parasismique		Le participant connaîtra la nouvelle réglementation parasismique et ses implications pour les pétitionnaires et les constructeurs		
Sous-séquence	Minutage 40mn	Intervenants	Concepts, thèmes	Déroulé de la séquence	Méthodes et outils pédagogiques	Commentaires
3.1			Obligations nationales	<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de construction parasismique 	Diaporama	<ul style="list-style-type: none"> • Une réglementation proportionnée : <ul style="list-style-type: none"> √ A l'événement 1⁰ √ Aux différentes catégories de bâtiment • La protection des personnes
3.2			Obligations locales	<ul style="list-style-type: none"> • Les dispositions applicables selon le niveau d'aléa • Travaux neufs • Aménagements des bâtiments existants • Les éléments structuraux • Les éléments non structuraux 	Diaporama	<ul style="list-style-type: none"> - Un champ d'application pour les constructions neuves et pour les bâtiments anciens - Des illustrations de désordres provoqués par des séismes susceptibles de se produire en zones d'aléa modéré ou faible - Bien expliquer les conséquences. - A détailler plus en zone d'aléa faible.
3.3			Éléments de coûts	<ul style="list-style-type: none"> • Le respect des règles de l'art • Des coûts faibles 	Diaporama	<ul style="list-style-type: none"> • Le respect des règles de l'art dans la construction correspond à l'essentiel des prescriptions parasismique • Les mesures parasismiques ont un intérêt dans la prévention d'autres types de risque (retrait gonflement des argiles, tempêtes, tassements différentiels des sols)

SEQUENCE 4		Responsabilité des collectivités locales		Le participant sera capable de déterminer les implications de la nouvelle réglementation dans les actes délivrés par la collectivité et dans ses responsabilités		
Sous-séquence	Minutage 30 mn	Intervenants	Concepts, thèmes	Déroulé de la séquence	Méthodes et outils pédagogiques	Commentaires
4.1			Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte du zonage sismique dans les documents d'urbanisme 	Diaporama	<ul style="list-style-type: none"> En zone d'aléa faible à modéré, pas de conséquences envisagées sur l'organisation de l'espace.
4.2			Information des populations et des maîtres d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Information acquéreurs-locataires Information des pétitionnaires avant dépôt du permis de construire 	Diaporama	
4.3			Maîtrise d'ouvrages publics	<ul style="list-style-type: none"> Constructions publiques (écoles, salle polyvalente, ...) 		<ul style="list-style-type: none"> L'obligation de recourir à un contrôleur technique.
4.4			Permis de construire	<ul style="list-style-type: none"> Instruction et délivrance des P.C. 	Diaporama	<ul style="list-style-type: none"> Le bénéficiaire du P.C. s'engage à respecter les règles de construction Rappel textes réglementaires (arrêté septembre 2007) Les assureurs peuvent rechercher les causes de dommage (intérêt de respecter les règles parasismiques)
4.5			Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle des constructions et sanctions 		<ul style="list-style-type: none"> La collectivité peut visiter un chantier, les opérations achevées.
4.6			Plan de secours	<ul style="list-style-type: none"> Organisation des secours en cas de séisme Intégration du risque sismique dans DICRIM, PCS Diagnostic des bâtiments nécessaire à la sécurité 	Diaporama	<ul style="list-style-type: none"> En zone d'aléa modéré, vérifier que les bâtiments scolaires ne présentent pas de risque (chute d'éléments non structuraux)

SEQUENCE 5	Sources d'information			Le participant disposera des lieux de sources documentaires et connaîtra les autres actions prévues par le Plan séisme		
Sous-séquence	Minutage 5 mn	Intervenants	Concepts, thèmes	Déroulé de la séquence	Méthodes et outils pédagogiques	Commentaires
5.1			Actions de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Porter à connaissance • Module de communication • Site Plan séisme • Plaquettes grand public 	Diaporama	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel de l'information qui sera apportée par l'Etat (I.A.L., cartorisque, D.D.R.M., P.A.C.) • Mentionner la déclinaison départementale.
5.2			Information des professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions envisagées pour les professionnels de la construction 	Diaporama	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt de toucher l'ensemble de la chaîne de la construction (du promoteur, à l'architecte, au maçon) • Formations initiales (lycées, IUT, ...).

SEQUENCE 6		Conclusion et échanges				
<i>Sous-séquence</i>	<i>Minutage 20-30 mn</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Concepts, thèmes</i>	<i>Déroulé de la séquence</i>	<i>Méthodes et outils pédagogique s</i>	<i>Commentaires</i>
		Animateur	Echanges	La parole est à la salle	Diaporama	Les points-clés
		préfecture	Conclusion messages clés			<ul style="list-style-type: none"> • La réglementation nouvelle a été mise en place pour prendre en compte l'acquisition de connaissances nouvelles en matière d'aléa sismique • Dans des territoires à aléa faible ou modéré, des séismes significatifs ont déjà eu lieu. • La nouvelle réglementation s'intègre dans les dispositions actuelles en matière d'autorisation de construire • La réglementation parasismique ne représente pas un surcoût important quand les règles élémentaires de la construction sont respectées (construction neuve de maisons individuelles). • L'application des règles parasismiques permet d'assurer la prévention d'autres risques (tempêtes, retrait - gonflement des argiles) et la réalisation de constructions durables

Notes personnelles



Géosciences pour une Terre durable

brgm

Centre scientifique et technique
3, avenue Claude-Guillemin
BP 36009
45060 – Orléans Cedex 2 – France
Tél. : 02 38 64 34 34

Service géologique régional "Pays de la Loire"
1 Rue des Saumonières
BP 92342
44323 – Nantes Cedex 03 - France
Tél. : 02 38 64 34 34